

Séance
extraordi-
naire du 18
décembre
2017 à 20h

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-HUITIÈME
(18^e) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX SEPT (2017) À
COMPTER DE 20 h À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-
VILLE À MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme. Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soient madame Kathleen Bossé, greffière de messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

17.12.587

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui regardent cette séance extraordinaire par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi sur les Cités et Villes. La greffière rédige le procès-verbal.

17.12.588

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

*Monsieur le maire présente le programme triennal
d'immobilisations 2018-2020*

La planification des investissements 2018-2020

Le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Mont-Joli atteint 18 282 500 \$ pour les années 2018, 2019 et 2020. Les projets ciblés à la première année du plan font évidemment partie des prévisions budgétaires pour l'an prochain. L'élaboration du programme triennal équivaut donc à présenter les choix d'investissements pour l'année 2018 et les grandes orientations que la Ville entend poursuivre pour les années 2019 et 2020.

J'attire votre attention sur les projets les plus importants pour chacun des services municipaux.

Le service des travaux publics procèdera à l'acquisition d'un balai mécanique d'une valeur de 250 000 \$ et de deux panneaux de signalisation lumineux pour une valeur de 7 200 \$.

En hygiène du milieu, une somme de 2 000 000 \$ est prévue pour des travaux de voirie sur l'avenue du Sanatorium. Ce projet sera subventionné à 75 % par le programme de réhabilitation du réseau routier local du ministère des Transports du Québec.

Afin de respecter les exigences et la réglementation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, une somme de 200 000 \$ sera allouée pour l'implantation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions ainsi que dans une soixantaine de résidences à des fins d'échantillonnage.

De plus, l'aménagement d'un bassin de rétention sera fait dans le parc industriel et un montant de 125 000 \$ sera alloué afin de finaliser la réfection de la canalisation du ruisseau Lebrun, projet financé à 50 % par le ministère des Transports du Québec. Des travaux seront effectués dans le secteur du futur hôtel afin d'y aménager une voie d'accès et compléter le drainage du terrain. D'autres travaux de voirie seront réalisés sur l'Avenue de la Gaspésie afin de réduire le trafic lourd sur le boulevard Jacques-Cartier, près de la station-service Ultramar. Au cours de l'année 2018, les camions lourds auront uniquement accès à l'Avenue de la Gaspésie par le boulevard Jacques-Cartier, mais devront sortir sur la rue d'Anjou en utilisant l'ancien tracé du deuxième rang.

Dans le but de permettre à de nouvelles familles de s'établir à Mont-Joli, une somme de 400 000 \$ a été planifiée afin de participer financièrement à un nouveau développement domiciliaire.

Au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le programme triennal prévoit des investissements de l'ordre de 8 052 300 \$, dont 8 000 000 \$ seront affectés au dossier de l'aréna. Ce projet majeur est actuellement en analyse afin d'offrir à la population une infrastructure qui conviendra aux besoins de tous les utilisateurs.

D'autres investissements seront réalisés pour l'exercice 2018, dont la réparation des douches et du plafond de la piscine Gervais-Rioux et des aménagements dans certains parcs et espaces verts.

Au service incendie, nous procèderons au remplacement d'une unité de service au coût de 41 000 \$. Aussi, j'aimerais mentionner que nous mettons tout en œuvre pour que le projet de réaménagement de la caserne se réalise dans les meilleurs délais. Bien que la forme du projet ne soit pas encore déterminée, nous prévoyons un investissement de 1 300 000 \$ et une

subvention atteignant 65 % des coûts pourrait être accordée dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 5.1.

Au niveau de l'administration, une somme globale de 150 000 \$ sur deux ans sera allouée entre autres pour le réaménagement du sous-sol de l'hôtel de ville afin de mieux y aménager les archives et améliorer les bureaux du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

En somme, l'année 2018 en sera une de réalisations. Plusieurs dossiers sont mis en œuvre et leur exécution devrait débuter au cours de l'année 2019. D'autres projets se réaliseront suite au plan d'intervention qui précise les priorités dans la réfection de certaines rues.

En terminant, j'aimerais souligner que l'élaboration du plan triennal d'immobilisations exige un sérieux exercice de réflexion et de vision des membres du conseil et de l'équipe de direction. En effet, la gestion optimale des deniers publics de même que la volonté d'équilibrer les investissements de la Ville guident les choix du conseil.

Nous avons avant tout la volonté de développer notre ville tout en respectant la capacité de payer de nos concitoyens.

17.12.589 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 et 2020

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020.

Le tableau en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

17.12.590 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Morissette demande si l'archiviste, madame Marlène Bélanger reprendra son travail? Il demande également si la personne qui la remplace a les connaissances pour faire ce travail.

Monsieur Joël Harrisson répond que madame Bélanger est en arrêt maladie depuis quelques années et que nous ne savons pas quand elle sera de retour à son poste. Tant qu'à sa remplaçante, madame Rita Gilbert, elle a toutes les compétences et connaissances nécessaires pour mener à bien ce travail.

17.12.591 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière